



Licenciement économique - contradictoire et ambigu

Par **Linda75**, le **03/03/2011** à **10:57**

Bonjour,
Je suis salariée depuis 3 ans chez un Tour Opérateur spécialisé sur le Moyen Orient qui à subi ces dernières temps la crise politique de ces pays.
Suite à ces événements, nous avons eu le 04 Février dernier une réunion Délégué / Personnel durant laquelle nous avons appris que 4 personnes allaient être licenciés économiquement. On nous a également informé qu'aucune action commerciale n'allait être engagée faute d'argent. Puis on nous a demandé s'il y a avait des volontaires!
Durant les semaines qui ont suivi, l'ambiance s'est complètement dégradée et j'ai finalement choisi de me porter volontaire car je sais que je fais partie du lot car tout le monde à le même intitulé de poste et comme je suis la dernière personne à être embauchée.
Entre temps, la société a engagé 2 actions commerciales, la 1ere participer au salon du tourisme de Paris qui a lieu du 17 au 20/03 et la 2nd d'ajouter une nouvelle destination à notre brochure ce qui inclura de sortir des exemplaires supplémentaires. je le sais car il y a une tierce personne qui vient à l'agence quasiment tous les jours pour préparer le produit et surtout je suis tombée sur son plan marketing dont la facture est salée!!!
La prochaine réunion qui déterminera qui sont les personnes concernées est fixée à la semaine prochaine.
Je voudrais savoir s'il s'agit toujours d'un licenciement économique alors qu'il y a des investissements en cours?
Peut-on lancer une procédure aux prud'hommes pour ces éléments?
Doit-on attendre d'être vraiment licencié pour intenter une action?
Le fait de mettre portée volontaire au licenciement économique m'enlève t-il le droit de lancer une procédure?
Je suis novice dans le monde du travail et je ne connais pas vraiment mes droits!
Merci d'avance pour toutes vos réponses.
Cordialement,